

# Encontact

Bulletin à l'intention des retraités  
**Prestations déterminées**

## Augmentation du coût de la vie

Pour que vos prestations de retraite suivent l'évolution du coût de la vie, elles sont indexées au mois de janvier, selon un pourcentage qui reflète l'augmentation moyenne de l'Indice des prix à la consommation (IPC) calculé du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre de l'année précédente.

L'augmentation du coût de la vie en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 sera de 2,81 %.

La première indexation après le départ à la retraite sera calculée au prorata, selon le nombre de mois entiers suivant le mois du départ à la retraite.

Par exemple, si vous avez pris votre retraite le 1<sup>er</sup> septembre 2011, votre première augmentation (au 1<sup>er</sup> janvier 2012) serait de 3/12 (d'octobre à décembre) du pourcentage d'indexation total ( $2,81 \% \times 3/12 = 0,7025 \%$ ).

L'indexation s'applique également aux prestations de survivant payées mensuellement et aux pensions différées.

## Dates de paiement de la pension pour 2012

31 janvier	31 juillet
29 février	31 août
30 mars	28 septembre
30 avril	31 octobre
31 mai	30 novembre
29 juin	31 décembre

## Table des matières

Augmentation du coût de la vie **1**

Dates de paiement de la pension pour 2012

Résultats de la deuxième élection au Conseil Consultatif des Pensions (CCP) **2**

Résultats du rendement de la Société (septembre 2011)

Modifications au Régime

Mettez à jour vos bénéficiaires désignés du Régime **3**

Rendement des placements pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2011 **4**

**Si vous souhaitez proposer des sujets pour le bulletin «Encontact» veuillez écrire à :**

**SERVICE DES PENSIONS  
2701 PROM RIVERSIDE  
BUREAU B320  
OTTAWA ON K1A 0B1**

OU par courriel à l'adresse :  
pension.services@postescanada.ca

### Restrictions :

Dans cette publication, le terme Régime désigne le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes. Les prestations exactes que vous recevez du Régime sont régies par le texte officiel du Régime qui est la référence finale dans tous les cas de différends. Pour obtenir plus de renseignements sur les termes utilisés dans cette publication, veuillez consulter le site [retraitescp.com](http://retraitescp.com).

Afin de faciliter la lecture de cette publication, le genre masculin est utilisé pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

## Résultats de la deuxième élection au Conseil Consultatif des Pensions (CCP)

Félicitations à **Mary Bishop d'Ottawa (Ontario)**, la candidate qui a été élue à l'un des deux postes de représentants des participants retraités du Régime au CCP. Vous pouvez communiquer avec Mme Bishop au sujet de questions générales sur la pension en envoyant un courriel à [pension.services@postescanada.ca](mailto:pension.services@postescanada.ca).

Les candidats ayant reçu le plus grand nombre de votes sont :

Rang	Candidat(e)
1	Mary Bishop
2	Rick Irving
3	Jamie Esler
4	Donald Bouchard
5	John Barrowclough

Tout représentant élu au CCP a un mandat d'une période de trois ans. Les prochaines élections pour les deux représentants des participants retraités auront lieu en 2014.

## Résultats du rendement de la Société (septembre 2011)

« Les répercussions de l'arrêt de travail et de la faiblesse de l'économie font que les trois secteurs d'activité accusent un retard » début octobre 2011, a indiqué Jacques Côté, président de groupe, Réseau de livraison physique. « Nos objectifs en matière de rendement du service et de valeur pour la clientèle ne sont pas atteints non plus et nous travaillons tous sur des initiatives visant à améliorer le service tout en respectant nos objectifs liés à la Transformation postale. » Les volumes des neuf premiers mois de l'année dans les secteurs Courrier transactionnel, Colis et Marketing direct ont tous chuté par rapport à la même période l'année précédente, en grande partie à cause de l'arrêt de travail. Afin de répondre aux besoins des clients pendant la période des Fêtes de 2011, la Société a investi dans l'ensemble du réseau pour aider les employés à transmettre la joie des Fêtes, en augmentant la capacité de transport aérien et de surface, en ajoutant des heures de travail dans les établissements, les installations de livraison et les centres d'appels, et en ayant recours à environ 2 400 employés occasionnels pour donner un coup de main durant cette période.

## Modifications au Régime

Le 24 novembre 2011, le Conseil d'administration de Postes Canada a approuvé des changements au Régime. Ces changements se sont avérés nécessaires à la suite d'un vote du parlement visant à modifier la législation qui régit le Régime.

Les changements affectant les prestations de retraite des participants sont :

- Tous les participants au Régime ont droit à des prestations de retraite lorsqu'ils quittent leur emploi, peu importe la durée de leur service. Les prestations peuvent être sous forme d'une pension immédiate, d'une pension différée ou, dans certains cas, de la valeur de transfert des prestations de retraite accumulées. Les remises de cotisations de l'employé ne sont plus permises.
- Un participant qui cesse d'être employé pour une raison quelconque, autre qu'une invalidité, sera payé un montant forfaitaire si la valeur de transfert de ses prestations de retraite est inférieure à 20 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP). Cette règle s'applique aussi aux prestations payables au conjoint ou conjoint de fait du participant. Les participants souffrant d'une invalidité peuvent aussi choisir le versement d'un paiement forfaitaire, cependant, ce n'est pas obligatoire.
- Au décès d'un participant avant le départ à la retraite, le conjoint ou le conjoint de fait aura droit à une prestation minimale correspondant à la valeur de transfert des prestations de retraite du participant, que celui-ci ait été admissible à une pension immédiate ou non. S'il n'y a aucun conjoint ou conjoint de fait, la valeur de transfert des prestations de retraite sera payée au bénéficiaire ou, s'il n'y a aucun bénéficiaire, à la succession.

Des modifications générales liées à l'administration, à la capitalisation et à la clarification du texte ont également été approuvées.

Les détails des changements au Régime ont été envoyés par la poste à tous les participants en janvier 2012. Pour plus d'information au sujet du Régime et de vos prestations de retraite, ainsi que pour trouver les définitions des termes qui ne vous sont pas familiers, visitez le site **retraitescp.com** ou communiquez avec le Centre du régime de retraite de Postes Canada au 1 877 480-9220 (ATS 613 734-8265).

## Mettez à jour vos bénéficiaires désignés du Régime

Assurez-vous de garder à jour l'information relative à vos bénéficiaires et tenez-vous au courant de vos prestations de survivant.

Si vous recevez des prestations de retraite, votre conjoint ou conjoint de fait au moment de votre retraite a droit aux prestations de survivant en vertu du Régime; vous n'avez donc pas besoin de l'ajouter comme bénéficiaire.

Si vous avez reporté (différé) la réception de vos prestations de retraite à une date ultérieure, votre conjoint ou conjoint de fait au moment de votre décès a droit aux prestations de survivant en vertu du Régime; vous n'avez donc pas besoin de l'ajouter comme bénéficiaire.

Que vous receviez présentement des prestations de retraite ou que vous en ayez reporté la réception, vos enfants pourraient avoir droit aux prestations de survivant en vertu du Régime. Si vous désirez que vos enfants reçoivent le maximum de prestations admissibles sous le Régime, désignez-les en tant que bénéficiaires.

Vous pouvez désigner ou modifier vos bénéficiaires en complétant le formulaire de désignation d'un bénéficiaire disponible sous la rubrique « Formulaires et publications » du site **retraitescp.com**

## Conjoncture du marché

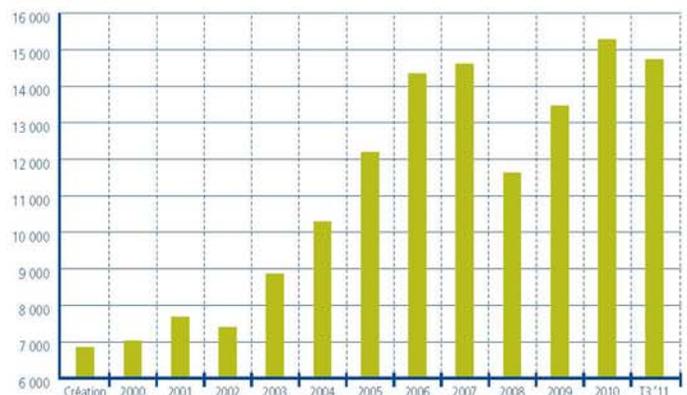
Au cours du troisième trimestre de 2011, les marchés des actions ont connu une baisse. L'indice composé S&P/TSX canadien a connu une baisse de 12,0 %. En termes de dollars canadiens, l'indice S&P 500 aux États-Unis a connu une baisse de 7,0 %, et l'indice EAEO a connu une baisse de 12,5 %. L'indice DEX Obligataire Universel a augmenté de 5,1 % pendant le trimestre. La Banque du Canada a maintenu les taux d'intérêts à un niveau stable de 1,0 %. Le tableau suivant fait état du rendement de la caisse (% de rendement).

CATÉGORIE D'ACTIF	VALEUR DU MARCHÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)	2011 Juil. – Sept (%)	2011 CA (%)	2010 ANNÉE (%)	2009 ANNÉE (%)	2008 ANNÉE (%)	2007 ANNÉE (%)	2006 ANNÉE (%)
<b>Revenu fixe</b>								
Encaisse et placements à court terme	134,3	0,3	0,8	1,0	1,7	3,0	3,2	4,1
Obligations	5 389,9	4,4	7,4	7,7	8,7	3,7	3,5	2,4
<b>Actions</b>								
Actions canadiennes	3 616,8	-13,2	-13,1	15,2	33,0	-32,0	9,0	18,9
Actions américaines	2 876,1	-9,0	-5,8	9,5	9,9	-21,6	-10,7	16,9
Actions internationales	1 916,7	-13,7	-12,3	4,0	16,3	-37,4	-5,1	28,4
Biens immobiliers et infrastructure	802,4	1,8	7,4	15,1	-9,1	-1,5	16,8	24,8
<b>Total du Régime de pension agréé</b>	<b>14 736,2</b>	<b>-6,33</b>	<b>-4,20</b>	<b>10,38</b>	<b>16,19</b>	<b>-19,27</b>	<b>2,09</b>	<b>14,25</b>
<b>Indice de référence</b>		<b>-5,02</b>	<b>-3,14</b>	<b>9,85</b>	<b>15,79</b>	<b>-17,58</b>	<b>0,91</b>	<b>12,98</b>

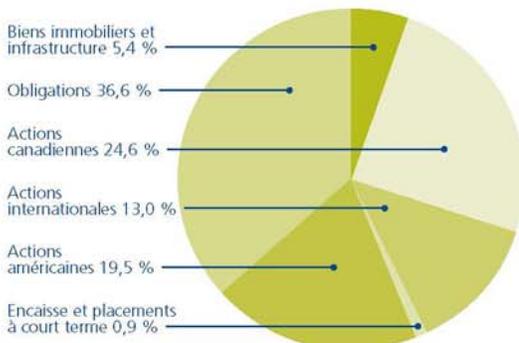
## Points saillants des placements

- Pour le troisième trimestre, le taux de rendement de la caisse se situait à moins 6,33 % par rapport à l'indice de référence de moins 5,02 %. Jusqu'à présent, le rendement de la caisse de retraite est de moins 4,20 % par rapport à l'indice de référence de moins 3,14 %.
- Au 30 septembre 2011, la caisse avait un actif de 14 736,2 millions de dollars.
- Le Régime a eu des sorties d'argent nettes de 39,7 millions de dollars au cours du troisième trimestre. Nous avons réduit les obligations nominales de 25,0 millions de dollars et notre encaisse et placements à court terme de 178,9 millions. Nous avons affecté 62,5 millions de dollars à des actions américaines, 12,5 millions à des actions internationales et 2,9 millions à notre compte de couverture de change. Nous avons aussi affecté 87,4 millions de dollars à d'autres actifs, soit 78,7 millions aux biens immobiliers, 7,5 millions à des sociétés à capital fermé et 1,2 millions à l'infrastructure.

En millions de dollars



### COMPOSITION DE L'ACTIF



## Points saillants de la composition de l'actif

- Au 30 septembre 2011, 62,5 % de l'actif ont été affectés à des actions, à des biens immobiliers et à l'infrastructure, ce qui correspond à la composition de l'actif visée (62,5 %). Les actions canadiennes représentaient 24,6 % du total, les actions américaines, 19,5 %, les actions internationales, 13,0 % et les biens immobiliers et l'infrastructure, 5,4 %.
- Un pourcentage de l'actif de 37,5 % a été investi dans des obligations et des placements à court terme, par rapport à une composition de l'actif visée de 37,5%. Ce chiffre comprend 8,2% d'obligations à rendement réel, 28,4% d'obligations nominales et 0,9% d'encaisse et de placements à court terme.